SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

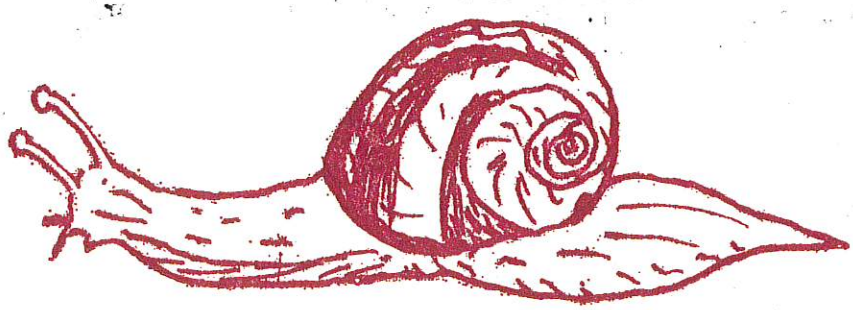

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Parution mensuelle n° 39

Editeur responsable ; Mairie de ST SEVERIN
Président : Monsieur BUREAU, Maire de ST SEVERIN
Rédacteur : Secrétariat de la Mairie
Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ETAT - CIVIL

NAISSANCES :

- Depuis le 10 mars, Madame PLANTIVERT est l'heureuse grand'maman de JULIE, née à BARBEZIEUX, fille de SYLVIE et d'Eric GEOFFROY. Toutes nos félicitations à Monsieur et Madame Robert TAUPY, ses arrières grands-parents.
- Monique QUERNEC et Bruno peuvent attester que le vendredi 13 porte bonheur, c'est en effet ce jour-là que leur fils PIERRE-EMMANUEL a décidé de venir au monde à ST MICHEL D'ENTRAYGUES.
- BRUNO, CHRISTOPHE, DAVID et NATHALIE l'attendaient impatiemment, ils avaient choisi depuis longtemps le prénom de leur petite soeur... EMILIE est arrivée le 22 mars au foyer de Monsieur et Madame CHARLES de "la Jarrige".

A ces bébés et à leurs mamans, nos voeux de bonne santé et nos félicitations à leurs papas (qui ont également beaucoup souffert).

MARIAGE :

Le 28 février 1987 a été célébré en notre Mairie le mariage de Philippe ANDRIEUX et d'Elisabeth VALETHOU. Nos meilleurs voeux de bonheur les accompagnent tout au long de leur vie commune.
A l'issue de la cérémonie, les époux ont déposé un don au profit de la Caisse des Ecoles de ST SEVERIN. Nous les remercions vivement pour ce geste généreux.

DECES :

Le 27 février 1987, après une longue maladie, décès à RIBERAC de Mme DOUX, âgée de 92 ans.
Nos sincères condoléances à sa famille.

Le 18 mars 1987, décès à ST MICHEL D'ENTRAYGUES, de Madame Rosario HAERTELMEYER âgée de 75 ans.
Dans cette épreuve d'autant plus douloureuse qu'elle est brutale, nous adressons à son époux et à ses enfants nos plus vives condoléances.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE COMMUNALE

COMPTE-RENDU du budget primitif 1987, voté le jeudi 19 mars , en présence de Monsieur BOUDOU, Receveur Municipal.

Etaient absents, excusés : Mrs DARES et BOCQUIER, Mme TAUPY.

Comme à l'accoutumée, vous trouverez ci-dessous, les chiffres des principaux postes, nous rappelons néanmoins que le budget peut être consulté à tout moment à la Mairie.

SECTION de F O N C T I O N N E M E N T

PRINCIPALES DEPENSES		PRINCIPALES RECETTES	
denrées, fournitures *	23 000	Remb^{t} salaire fontainier	28 700
frais de personnel	264 250		
charges sociales	94 500	location des immeubles	27 900
entretien de bâtiments	25 000		
entretien de voirie	25 000	subvention ram. scolaire	17 400
entretien de matériel	30 000		
élect., eau, gaz	63 800	remb^{t} emprunts Synd. eau	9 761
assurances	31 000		
dépenses aide sociale	66 453	dotations diverses versées	532 543
charges intercommunales	329 681	par l'Etat	
dont-Centre Secours Chalais 40 755 F.			
- ord. ménagères 25 723		contributions directes	858 342
- SIVOS 225 398		(produit des impôts)	
subventions	45 189		
ramassage scolaire	43 500		
indemnité maire, adjoints	42 371		
dépenses imprévues	118 211		
intérêts emprunts	134 582		
Total des dépenses	1 508 772	Total des recettes	1 508 772

Section D' I N V E S T I S S E M E N T

Dépenses prévues		Recettes assurées	
Remboursements emprunts	118 658	diverses subventions	41 741
achat tondeuse-débrous.	20 000	récupération TVA / ex 85	137 860
mise en conformité écl. public	31 000	vente terrains VALLADE-ROBERT	54 950
réparation toit. salle fêtes	39 500		
travaux chemins	159 576	subvention/ travx chemins	82 980
chauffage douches camping	15 000		
aménagt cour de l'école	83 000	subvention/ amengt cour école	38 500
répar. marches salle fêtes	4 500	bonification/ prêt Caisse Dépôts	12 468
travx électricité mairie	5 300		
	477 534		477 534

xxxxxxxxxxxxxx

* à noter que ne sont pas compris dans les fournitures de bureau les frais occasionnés par l'impression du Bulletin d'Informations, ceux-ci étant entièrement pris en charge par les adjoints en exercice, sur l'indemnité qui leur est versée.

../...

Le Conseil Municipal conserve une provision de 118 211 F. sur ce budget afin de pallier aux dépenses imprévues ou aux coups durs.
Ce chiffre ajouté à l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 1986, donne un total de fonds libres de 456 450 F. . Il ne faut pas être d'un optimisme délirant deva nt cette somme, qui peut paraître énorme à certains, mais qui est tout au plus une poche d'oxygène, une réserve pour des jours peut-être moins bons. Elle dénote, en tout cas, une gestion correcte , et permet, cette année encore au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des différentes taxes.
Au contraire, une baisse sensible de la taxe professionnelle et du foncier non bâti devrait être enregistrée par les intéressés, compensée pour la part revenant à la commune, par une dotation de l'Etat.

xxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxx

S.A.E.P. de la FONT du GOUR

Le Conseil Municipal tient à remercier les membres du SAEP de la FONT du GOUR qui, sur l'intervention du Président, Monsieur TAUZIN, ont accepté de prendre en charge la pose d'un poteau d'incendie et l'extension du réseau correspondant , afin de desservir la zone d'emploi de "la Jartre".

Prix de l'eau :

Le PRIX de l'EAU a été fixé comme suit par le SAEP :
- prime fixe annuelle (payable en avril, mai) : 146 F. au lieu de 136 F.
- m3 consommé (payable en fin d'année) : 4.55 F. au lieu de 4.30 F.

LAPRADE, NABINAUD et AUBETERRE paient :
- prime fixe : 206 F.
- m3 consommé : 5.25 F.

xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxx

PERMANENCE PERCEPTION :
La Perception d'AUBETERRE assurait depuis de nombreuses années une permanence à la Mairie de ST SEVERIN, le 2ème mardi du mois.
Après avoir pris l'avis de Monsieur BUREAU, Monsieur le Percepteur décide que, désormais les permanences auront lieu seulement les mois d'échéances, c'est-à-dire : FEVRIER (tiers provisionnel) - MAI (eau - tiers provisionnel-AF)
- OCTOBRE (Taxe Foncières -Imp./rev) - NOVEMBRE (Taxe d'habitation)
- DECEMBRE(eau)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE SCOLAIRE

Bilan définitif du LOTO organisé au profit des écoles de ST SEVERIN-PILLAC :

RECETTES (y compris dons en espèce pour 620 F.) = 9 923 F.
DEPENSES (achat de lots + buvette) = 2 368. 38 F.

Bénéfice 7 554. 62 F.

MERCI à TOUS POUR CE MAGNIFIQUE RESULTAT .

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE ASSOCIATIVE

STE de CHASSE :

LE DIMANCHE 05 AVRIL 1987 à MIDI
LA SOCIETE de CHASSE de ST SEVERIN ORGANISE
à la SALLE des FETES
SON 1ER BANQUET des C H A S S E U R S

La date du dimanche 5 à midi a été retenue afin que tous les CHASSEURS puissent participer,
les responsables de la Société seront néanmoins très heureux d'accueillir TOUS les NON-CHASSEURS qui désireraient passer un agréable moment devant une assiette copieusement garnie.
le PRIX ? ... une misère ... 60 F. environ, plus, si vous le souhaitez, vin vieux et champagne.

Tout à fait entre nous, il paraît qu'un CHEVREUIL, ayant malencontreusement rencontré la cartouche d'un chasseur, fera l'objet d'un CIVET... Je ne vous dis que ça !!!

ALors, inscrivez vous en masse, avant le 02 AVRIL, chez Mr MINORET ou chez Mr FERREIRA ou chez Mr LEGER.

Ah ! , on ne sait jamais, prévoyez un casque, il serait bien rare que quelques coups de feu (simulés) ne soient pas tirés dans la fièvre des récits cynégétiques et que le plomb ne vous siffle pas aux oreilles... Un accident est si vite arrivé...
Plaisanterie mise à part, venez nombreux afin d'encourager cette heureuse initiative.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ECHOS - COMMUNIQUES

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL : Les jeunes gens nés en JANVIER, FEVRIER, MARS 1970 doivent se faire recenser en AVRIL 1987. Prière de se présenter à la MAIRIE avec le livret de famille des Parents.

PERMIS de CHASSER : Le dépôt des candidatures à l'examen du permis de chasser est fixé au 31 MARS. Les imprimés sont à retirer à la MAIRIE.

AIDE EXCEPTIONNELLE aux PRODUCTEURS SPECIALISES de VIANDE BOVINE :
Les imprimés nécessaires à la demande de cette aide sont disponibles à la MAIRIE. Ils doivent être obligatoirement remis avant le 31 MARS .

NOUVEAUX RESIDANTS :
Monsieur et Madame YVART sont depuis peu domiciliés place de la Poste. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous ne doutons pas de leur rapide intégration, si on en juge par la rapidité avec laquelle les ST SEVERINOIS ont adopté leurs parents, Monsieur et Madame BOULET du grand portail.
DERNIERE MINUTE :La vente aux enchères du matériel de la S.M.P.(ent. SARGENTINI) aura lieu le VENDREDI 03 avril . Consulter votre quotidien habituel.

POMPIERS

ST-SEVERIN

Le 25 AVRIL

à 20 H. 30

DINER DANSANT des POMPIERS

MENU TRADITIONNEL :

PRIERE de se FAIRE INSCRIRE CHEZ UN POMPIER DE VOTRE CONNAISSANCE

AVANT LE 22 AVRIL

xxxxxxXXXXXXXXXXXXxxxxxxxxxXXXXXXXXXXXXXXxxxxxxxxxXXXXXXXXXXxxxxxxxxxxXXXXXXXXXXxxxxx

POEME

LA MORT de la FORET — Irène GUIMARD (reproduction interdite)

Arbres de la forêt qui ne pouvez vous plaindre
Devant la barbarie, qui devez vous contraindre.
Demander votre avis, vous ne répondez point
Le malheur vous accable, mais vous n'y pouvez rien.
Vous voyant impuissants, j'ai décidé, ma foi
L'un de nous peut parler, et bien ce sera moi.
Ces monstres à moteur, poussant des cris stridents
Sèment la terreur, dès le soleil levant.
Vous tombez, alignés, fauchés par l'ennemi
Ses caprices, ses désirs enfin sont assouvis.
Votre corps dépecé et demain emporté
Laissera le sang blanc qui coule de vos pieds.
Nul n'entendra plus cette brise câline
Qui se gonfle un instant et tout à coup s'affine.
Ni le gai rossignol, le minuscule enfant
Qui charme la forêt, la berce de son chant.
Et la petite reine, la diligente abeille
Ira vers le lointain, où d'autres lieux l'appellent.
Il faudra bien s'y faire à ce morne horizon
Du fond de la vallée, jusque là-haut au mont.
Vous viviez si heureux sur cette terre natale !
Maintenant balayés par l'ultime rafale.
Mes braves couchez vous devant ce peuple fou
Aujourd'hui, c'est donc vous, demain ce sera nous.

XXXXXXXXXX

HISTOIRE de ST SEVERIN

b) SAINT SEVERIN CHATELLENIE (suite)

L'étroite intimité angoumoisine et italienne de la famille SAINT-GELAIS et de FRANCOIS 1er est le gage de la relative prospérité de MERLIN.

Relative, car son épouse est bien démunie à son décès. Le 25 juillet 1525 : "C'est la déclaration des despens faits et soutenus par devant nous, nos Seigneurs de parlement, par ANNE MAGDELEINE de BEAUMONT, veuve du feu Messire MERLIN de SAINCT GELAYS, en son vivant chevalier, Seigneur de SAINT SEVERIN premier maître d'ostel du Roy au nom et comme tutrice ayant la garde et administration des enfants mineurs dudict défunt : Maîstre JEHAN de SAINCT GELAIS protonotaire du Saint Siège apostolique doyen de BORDEAUX demoiselle JEHANNE et MAGDELAGNE de SAINCT-GELAYS enfants desdits deffunt et vefve."

LOUIS de SAINT-GELAIS prend la succession de son frère MERLIN, mais l'histoire n'a rien retenu de lui. Il décède sans postérité.

De ces années datent d'importantes assances, par exemple :

- Mainement du BOIRE (abreuvoir) de BERNARDIS - actuellement "le grand marchais" - 09 octobre 1540
- Les Bardes - 5 octobre 1540

La seigneurie est solvable, puisque le 3 juillet 1545 : "FRANCOIS de SAINT-GELAIS, écuyer de SAINT-SEVERIN, demeurant en cette paroisse, constitue au profit de GUILLAUME RUFFIER, aussi écuyer Maire et Capitaine de la ville d'ANGOULEME, une rente de 100 livres tournois au capital de 1471 livres 10 sous 4 deniers."

c) LES JAUBERT

Selon la coutume de l'Angoumois, un fief ne peut pas appartenir à deux seigneurs sous des titres séparés. Le titre de la Seigneurie ne peut donc pas être divisé. Si la famille de SAINT-GELAIS incarne la légitimité du Pouvoir sur la Chatellenie de SAINT-SEVERIN, la famille JAUBERT est toujours présente par quelques possessions et ne renonce pas pour autant à des droits bien anciens.

Ainsi, le 9 juin 1539, GUY JAUBERT fait hommage pour des terres, paroisses de SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES et de MONMALANS en la Chatellenie d'AUBETERRE mouvant du Duché d'ANGOULEME. Il fait encore foi et hommage de la Seigneurie de FEYDIT (?), paroisse de SAINT-SEVERIN d'AUBETERRE, mouvant d'Angoumois le 23 juillet 1556...

../...

d) LES SAINT-GELAIS et les JAUBERT - Un BEAU MARIAGE.

En 1560, l'écuyer FRANCOIS de SAINT-GELAIS a déjà succédé à son frère et il est Chevalier Seigneur de SAINT-SEVERIN. Son épouse est Dame CHARLOTTE de CHAMPAIGNE. FRANCOIS décédé, sa fille MAGDELEINE, elle-même veuve de LOUIS de NEUFCHAISES, avoue au Roi, le 24 août 1579 son "chastel" et sa "seigneurie de SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES". Le fort primitif s'est embelli, il y ferait sans doute bon vivre si les guerres de religion n'apportaient pas leur lot de troubles et de malheurs.

La châtellenie est à nouveau ébranlée au gré des alliances et des passages des armées de BLAISE de MONTLUC ou d'ARMAND CLERMONT de PILES. Les récoltes sont pillées, les paysans rançonnés. Les terres, faute de soins, produisent moins ou plus du tout. Les rentes ne sont plus perçues. La famille SAINT-GELAIS qui ne bénéficie plus des faveurs de la cour est ruinée. CHARLOTTE de CHAMPAIGNE emprunte aux nouveaux riches d'ANGOULEME : notables et commerçants.

MAGDELEINE, sans enfant est dépossédée de la Seigneurie lorsque sa soeur GABRIELLE épouse au château le 23 janvier 1584, GABRIEL JAUBERT, descendant au 5ème degré de Bernard JAUBERT cité précédemment.

La cohabitation entamée au début du XVème siècle se termine, près de deux cent ans plus tard, par un beau mariage et surtout un indispensable remembrement des terres.

GABRIEL JAUBERT , fils du Seigneur d'ALLEMANS et de MONTAGRIER BERTRAND JAUBERT et de JULIENNE de BRIE, devient par cette alliance, Chevalier Seigneur de SAINT SEVERIN, ALLEMANS et MONTAGRIER...

Les difficultés de CHARLOTTE de CHAMPAIGNE n'en sont pas pour autant résolues. Elles est ainsi condamnée, en vertu d'une sentence de présidial d'ANGOULEME du 15 juin 1584, à payer à Sire GUILLAUME CHAUSSAT, demeurant au bourg de l'HOUMEAU, près d'ANGOULEME, une somme de 30 écus 32 sous. Et, le 20 octobre 1588, après son décès, rien n'est encore réglé puisque ses deux filles, MADELEINE et GABRIELLE de SAINT-GELAIS, sont poursuivies pour répondre aux droits dudit CHAUSSAT bien qu'ayant répudié dès 1587 l'hérédité de leur mère...

Mais qu'importent ces petites tracasseries passagères consécutives à une période incertaine, le nouveau châtelain prépare de belles années à sa nouvelle terre. En octobre 1588, il dépose au Greffe de la Sénéchaussée d'ANGOULEME, pour "prévenir tout changement", la collection de ses mesures, avec lesquelles seront désormais réglées les rentes seigneuriales et effectuées les transactions locales.

Pour asseoir son pouvoir réhabilité et sceller la longue amitié que la famille JAUBERT entretient avec le parti huguenot et l'une de ses plus illustre maison de l'Angoumois, le Seigneur précise que son boisseau "est pareil à celui de LA ROCHEFOUCAULD".

../...